

13 AVR. 1993
A 2742.

URBAINE DE TRAVAUX

~~~~~

Société Anonyme au capital de 13.000.000 de Francs  
Siège social : 2 avenue du Général de Gaulle - 91170 VIRY-CHATILLON  
R.C.S CORBEIL B 321 057 978  
SIRET 321 057 978 00017

~~~~~ 813212.

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 1ER MARS 1993

L'an mil neuf cent quatre vingt treize, le premier mars à neuf heures, les Administrateurs de la Société se sont réunis au siège social sur convocation de leur Président.

Sont présents et ont signé le registre de présence :

| | | | |
|----------|--------------------|----------|---|
| Monsieur | Jean-Claude | LORANG | Président Directeur Général |
| Monsieur | Gérard | BECQUET | Administrateur |
| Monsieur | Jacques | GENEST | Administrateur |
| Monsieur | Henry | LAJAUNIE | Administrateur |
| Société | GENEST ENTREPRISES | | Administrateur (rep. par Mr Gérard ANNETTE) |

Monsieur Henri JOLIVET est absent excusé.

- La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LORANG, Président du Conseil d'Administration qui constate que la majorité des Administrateurs sont présents et qu'en conséquence, le Conseil peut valablement délibérer.

Les fonctions de secrétaire sont assurées par Madame VALLEMONT-CHATEL.

I - DEMISSION D'UN ADMINISTRATEUR

Monsieur le Président expose aux Membres du Conseil, que Monsieur Henri JOLIVET lui a adressé par lettre recommandée en date du 18 février 1993, sa démission de ses fonctions d'administrateur, son retrait de la vie professionnelle ne lui permettant plus d'assurer son mandat et ce avec effet à compter du 1er mars 1993.

Le Conseil d'Administration prend acte de cette démission, remercie Monsieur Henri JOLIVET pour les efforts qu'il a déployés dans l'exercice de ses fonctions et lui donne quitus de son mandat.

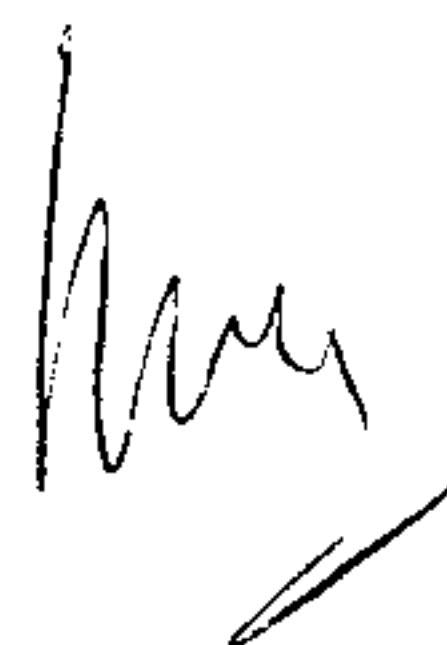
Le Conseil décide enfin de ne pas remplacer Monsieur Henri JOLIVET dans l'immédiat.

II - POUVOIRS POUR FORMALITES LEGALES

Le Conseil confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'extraits du procès-verbal constatant ses délibérations en vue de l'accomplissement des formalités légales de publicité.

III - CLOTURE

Et le présent procès-verbal a été signé par le Président, un Administrateur et le Secrétaire.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'H. Jolivet', with a horizontal line underneath.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME